



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 90 du 11 décembre 2019

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 décembre 2019 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 11 décembre 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

RAA spécial N° 90 du 11 décembre 2019

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

Sous-Préfecture de Cholet

- Arrêté SPC-BCL n°2019-51-12 du 6 décembre 2019 actualisant la composition des commissions chargées du contrôle des listes électorales – arrondissement Cholet

Sous-Préfecture de Segré-en-Anjou Bleu

- Arrêté SPSE n°2019-12 du 4 décembre 2019 actualisant la composition des commissions chargées du contrôle des listes électorales – arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-SEEF-Chasse n°2019-1923 du 5 décembre 2019 modifiant le périmètre des réserves de chasse de l'ACCA de La Breille-les-pins

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

- Arrêté DDCS-Dir n°2019-55 du 2 décembre 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative par M. BRADFER, directeur

- Arrêté DDCS-Dir n°2019-56 du 2 décembre 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses par M. BRADFER, directeur

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ – délégation territoriale

- Arrêté ARS PDL DT49parcours n°2019-70 du 5 décembre 2019 actualisant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Cholet

II - AUTRES

PRÉFECTURE

Cabinet

Commission d'examen des systèmes de vidéoprotection du 13 novembre :

- liste actualisée des autorisations de mise en œuvre, modification et renouvellement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Commission nationale d'aménagement commercial du 7 novembre 2019 :

- avis défavorable au projet d'extension du site L'AUTRE FAUBOURG à Cholet

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

- décision Dir n°2019-4-11 du 4 novembre 2019 portant délégation de signature par Mme GUINOISEAU, directrice du centre hospitalier Layon-Aubance

COUR D'APPEL d'Angers

- décision du 5 décembre 2019 portant délégation conjointe de signature aux secrétaires généraux de la cour d'appel sur le programme 166

EPCC – Centre dramatique national «Le Quai »

Conseil d'administration du 5 décembre 2019 :

- décision DEL n°2019-13 relative au budget 2019 – modificatif n°2
- décision DEL n°2019-14 approuvant le budget primitif pour 2020
- décision DEL n°2019-15 relative au recrutement du nouveau directeur, M. JOLLY

I - ARRÊTÉS



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Sous-préfecture de Cholet
Pôle action de l'État et relations
avec les collectivités locales

Arrêté SPC/BCL/2019-n° 51-12

**Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les communes du département**

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du 18 octobre 2019 portant nomination du sous-préfet de Cholet M. Mohamed SAADALLAH ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-131 en date du 15 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Cholet ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le/les président/s du/des tribunal/aux de grande instance du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Paul-du-Bois ;

Sur proposition du sous-préfet de Cholet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le sous-préfet de Cholet et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Cholet, le 6 décembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Cholet

Mohamed SAADALLAH

0005

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
023	BEAUPREAU-EN-MAUGES Conseiller municipal	LUSSON Régis	GUILLEMIN Sylvie
	Délégué du Préfet	THIBAUT Alain	DENECHERE Jean-Pierre
	Délégué du TGI	LUSSON Daniel	NEKHILI Marie-Françoise
027	BEGROLLES-EN-MAUGES Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	GANDON Cristelle	
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	SUPIOT Virginie	
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	BOURGEAIS Marie-Annie	
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	BLOUIN Françoise	
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	PINEAU Anthony	
057	CERNUSSON Conseiller municipal	MARBEUF Elodie	Néant
	Délégué du Préfet	NOMBALLAIS Patricia	Néant
	Délégué du TGI	FOURNIER Yvette	Néant
058	CERQUEUX (LES) :		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal	DUVEAU Jean-Yves	POINT Frédéric
	Délégué du Préfet	COUSSEAU Michel	
	Délégué du TGI	BOTTON Bernadette	
070	CHANTELOUP-LES-BOIS :		
	Conseiller municipal	Manuela CESBRON	
	Délégué du Préfet	Jean BIRAUD	
	Délégué du TGI	Raymond CESBRON	
092	CHEMILLE-EN-ANJOU :		
	Conseiller municipal	BERTHUREL Olivier	BELOUIN Olivier
	Délégué du Préfet	HUMEAU née PASQUET Jeanne	BODINIER Serge
	Délégué du TGI	FROGER Roland	BLOUIN née BOUSQUET Dominique
099	CHOLET :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	BOISSINOT Jean-Michel	BAGUENARD Olivier
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	HAQUET Elisabeth	DEBREUIL François
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	JARADE Maya	DUCHESNE Gwenaëlle

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	VACHER Jean-Marc	GRAVELEAU-HARDY Anne
	Conseiller municipal de la 3 ^e liste :	CERQUEUS André	GREAU Magalie
102	CLERE-SUR-LAYON :		
	Conseiller municipal	MAINGRET Catherine	
	Délégué du Préfet	Anne GUEGNARD	
	Délégué du TGI	Catherine HUMEAU	
109	CORON :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	Maryse VRAIN	
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	Anne-Sophie MARCONNET	
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	Emmanuel LEGEAY	
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	Olivier SCHAFFER	
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :		
373	LYS HAUT LAYON :		
	Conseiller municipal	MAILLET Fabrice	
	Délégué du Préfet	HALLOPE Geneviève	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
244	MAUGES-SUR-LOIRE <i>Délégué du TGI</i>	HERISSE Alain	
	<i>Conseiller municipal</i>	François BORDIER	Gabrielle Billot
	<i>Délégué du Préfet</i>	Henri VERON	BUREAU Roland
192	MAULEVRIER : <i>Délégué du TGI</i>	Henry VITRAC	Gérard Charbonnier
	<i>Conseiller municipal</i>	Jean-Claude GUIET	
	<i>Délégué du Préfet</i>	SIMONNEAU Dominique	
193	MAY SUR EVRE (LE) : <i>Délégué du TGI</i>	HÉRAULT André-Hubert	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MOZE Catherine	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LECHAT Jean Claude	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	HUMEAU Didier	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	GODINEAU Christine	
195	MAZIERES-EN-MAUGES : <i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	VINCENT Anne Chantal	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal	ABELARD Maxime	
	Délégué du Préfet	GOURDON Marie-Paule	
	Délégué du TGI	DARDENNE François	
211	MONTILLIERS :		
	Conseiller municipal	BRETON Yves	
	Délégué du Préfet	PAYRAUDEAU Jacques	
	Délégué du TGI	BOURASSEAU Pierre	
218	MONTREVAULT-SUR-EVRE :		
	Conseiller municipal	Lebre Daniel	Blourdier sébastien
	Délégué du Préfet	Delion Marie Madeleine	Evelyne Bouyer
	Délégué du TGI	Sécher Henri	Blin Jean-Marc
231	NUAILLE :		
	Conseiller municipal	DELAUNAY Patrice	BIRAUD Richard
	Délégué du Préfet	FROUIN Marie-Germaine	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
069	OREE D'ANJOU : Délégué du TGI/ Conseiller municipal	PERRIDY Michel GIBOUIN Alain	
	Délégué du Préfet	CRESPIN Marie-Claude	BODINEAU Madeleine
	Délégué du TGI	PASQUIER Alain	BOSSÉ Jehanne
236	PASSAVANT-SUR-LAYON Conseiller municipal	GAUDICHEAU Vincent	
	Délégué du Préfet	GALLARD Christiane	
	Délégué du TGI	BODET Jean-Marie	
240	PLAINE (LA) : Conseiller municipal	HERAULT Jacques	ROMPILLON Bernard
	Délégué du Préfet	DURAND Gilles	
	Délégué du TGI	MARCHAND André	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
240	ROMAGNE (LA) : Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	CHARRIER Franck BARRE Marie-Hélène BLANCHARD Brigitte	
269	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 2 ^e liste : Conseiller municipal de la 3 ^e liste :	BASSAGET Véronique BENETAU Joël GILLET Frédérique AGHAEI Hamid SIMONNEAU Christophe	DARTEIL Chrystèle PARIENTY Jean-Pierre HUMEAU Benoit CHEVRIER Martine
299	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET : Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	HAMARD Jean-Luc NAUD Marie-Claude DROUET Corinne	LE NORMAND Michel SORIN Jean-Claude POTIRON Maurice
310	SAINT-PAUL-DU-BOIS : Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	SAUVAITRE Séverine CATHELINEAU Josette RAYMOND Christiane	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
332	SEGUINIÈRE (LA) : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste : Conseiller municipal de la 2 ^e liste : Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	OUVRARD Michel GARREAU Florence BOBINET Daniel CARON David AIRAUD Benoit	FRAPPIER Astrid MANTAULT Thierry BARREAU Julie SALA Sandrine RONDIER Christian
301	SEVREMOINE : Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	FONTENEAU Jean-René GILBERT Paul CHENE Eliane	GANDON Stéphane BATARDIÈRE Claire VALLIER René-Paul
336	SOMLOIRE : Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	COULONNIER Dolorès MAILLET René FREMONDIÈRE Jeanine	BERNARD Michelle
343	TESSOUALLE (LA) :		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal	DUPONT Véronique	LOISEAU Laurent
	Délégué du Préfet	LAMOTTE Alain	
	Délégué du TGI	LOISEAU Joseph	
352	TOUTLEMONDE :		
	Conseiller municipal	GOURICHON Frédéric	
	Délégué du Préfet	CESBRON Albert	
	Délégué du TGI	BELOUARD François	
355	TREMENTINES :		
	Conseiller municipal	RIGAUDEAU Thérèse	
	Délégué du Préfet	VIOLLETTE Pascale	
	Délégué du TGI	CHAILLOU Joseph	
371	VEZINS :		
	Conseiller municipal	COTTENCEAU Marylène	DEROINEAU Linda
	Délégué du Préfet	TIJOU Liliane	BOUHATMI Marie-Françoise
	Délégué du TGI	CHEVALIER Fabienne	HELBECQUE Luciane
381	YZERNAY :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	CHARRIER Paul	CHENAY Mickaël

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du Préfet</i>	OLIVIER Geneviève	
	<i>Délégué du TGI</i>	HOREAU Michelle	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste</i>		
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>		



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**SOUS-PRÉFECTURE
DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU**

Arrêté n° *2019-12*
Désignation des membres
des commissions de contrôle
des listes électorales
des communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu
MODIFICATIF n° 1

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu les propositions du président du tribunal de grande instance d'Angers ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BRE/ n° 2019-04 du 9 janvier 2019 portant désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-133 du 15 novembre 2019, donnant délégation de signature à Mme Marie MAUFFRET-VALLADE, sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu la demande du maire de la commune de La Jaille-Yvon ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral DRCL/BRE/ n° 2019-04 du 9 janvier 2019 portant désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu et désignant lesdits membres, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, est complété conformément au tableau en annexe.

Article 2. – La Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Segré le 04 décembre 2019

La Sous-Préfète


Marie MAUFFRET-VALLADE

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
ANGRIE :		
<i>Conseiller municipal</i>	LEPICIER Anthony	DESHAIES Philippe
<i>Délégué du Préfet</i>	BUREAU Estelle	
<i>Délégué du TGI</i>	BEDOUET Yvette	
ARMAILLE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GALISSON Emmanuelle	
<i>Délégué du Préfet</i>	BONDU Monique	
<i>Délégué du TGI</i>	ADAM Marie-Agnès	
BECON-LES-GRANITS :		
<i>Conseiller municipal</i>	LEFORT Damien	
<i>Délégué du Préfet</i>	CHEVET Patrick	
<i>Délégué du TGI</i>	GENTILHOMME Lydie	
BOUILLE-MENARD :		
<i>Conseiller municipal</i>	COLAS Laurent	COLAS Aurélien
<i>Délégué du Préfet</i>	TURPIN Jean-Claude	néant
<i>Délégué du TGI</i>	DERSOIR Thérèse	néant
BOURG-L'EVEQUE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GATINEAU Virginie	
<i>Délégué du Préfet</i>	GALON Pierrete	
<i>Délégué du TGI</i>	COTTIN Anne	
CANDE :		
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LEBASCLE Philippe	ROBIN Marie-France
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GAZON Dominique	BARBÉ Laurent
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DUBILLOT Philippe	PELÉ Corine
<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DEL-AMO Anne-Françoise	DEJON Sabine
<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	AUBRY Fabien	BOUILDÉ Nicolas

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
CARBAY :		
<i>Conseiller municipal</i>	GAUDIN Pascal	BRILLET Martial
<i>Délégué du Préfet</i>	BERNIER Fabienne	MAURICE Hélène
<i>Délégué du TGI</i>	GUILLOIS Marie-Paule	CHANTEBEL Patrice
CHALLAIN-LA-POThERIE :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHERRUAULT Catherine	
<i>Délégué du Préfet</i>	DELANOE Denise	
<i>Délégué du TGI</i>	SART Catherine	
CHAMBELLAY :		
<i>Conseiller municipal</i>	TEMPLIER Aurélien	PLACET Xavier
<i>Délégué du Préfet</i>	MESLET Marie-Chantal	
<i>Délégué du TGI</i>	MARTEL Isabelle	
CHAZE-SUR-ARGOS :		
<i>Conseiller municipal</i>	DELAROCHE Yannick	DEROUET M. Thérèse
<i>Délégué du Préfet</i>	MERCIER Josette	
<i>Délégué du TGI</i>	LESURTEL Annick	
CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ :		
<i>Conseiller municipal</i>	MILLER ROSETTE	JOUTEAU THOMAS
<i>Délégué du Préfet</i>	VIGNAIS CELINE	DUGAST GUILLEMETTE
<i>Délégué du TGI</i>	BOUIN MADELEINE	
ERDRE-EN-ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHEVAYE Yolande	BELLIARD Joseph
<i>Délégué du Préfet</i>	GAUDIN Arlette	BOUVET Maryse
<i>Délégué du TGI</i>	BOUVET Lydia	DEFAYE Jean-Louis

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
GREZ-NEUVILLE :		
<i>Conseiller municipal</i>	BARBOT Blandine	
<i>Délégué du Préfet</i>	FIN Hélène	
<i>Délégué du TGI</i>	CADEAU Gilles	
HAUTS D'ANJOU (LES) :		
<i>Conseiller municipal</i>	BRAULT JOEL	PINEL Pascal
<i>Délégué du Préfet</i>	BOUTREUX Martine	PLANCHENAUlt Georges
<i>Délégué du TGI</i>	BOURBON Pascal	FLORTE Dominique
JAILLE-YVON (LA) :		
<i>Conseiller municipal</i>	Mélisa SIMON-VIAUX	
<i>Délégué du Préfet</i>	NEVEU Karine	
<i>Délégué du TGI</i>	CHAUVIN Marie-Louise	
JUVARDEIL :		
<i>Conseiller municipal</i>	BRUNET Françoise	FOUCHER Juanita
<i>Délégué du Préfet</i>	PUAUD Yvon	
<i>Délégué du TGI</i>	MORTIER Pierre	
LION-D'ANGERS :		
<i>Conseiller municipal</i>	STEINIRGER Emeline	PARIS Jean-Paul
<i>Délégué du Préfet</i>	LAFOSSE Alain	GUIDEL épouse BRIN Brigitte
<i>Délégué du TGI</i>	GABORIAUD Michelle	PLACAIS épouse THIERRY Marie-Thérèse
LOIRE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GAUDIN Jérôme	
<i>Délégué du Préfet</i>	FOIN Madeleine	
<i>Délégué du TGI</i>	GASTINEAU Michel	
MIRE :		
<i>Conseiller municipal</i>	Serge Hériveaux	
<i>Délégué du Préfet</i>	Philippe Héry	
<i>Délégué du TGI</i>	Bousquet Jean-Marc	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
MONTREUIL-SUR-MAINE :		
<i>Conseiller municipal</i>	DAILLER Thierry	LEBRETON Vincent
<i>Délégué du Préfet</i>	LEBREC Jean-Pierre	
<i>Délégué du TGI</i>	TOURNEUX-MESLET Nelly	
OMBRÉE D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Josaine GALISSON	Patrick BODIN
<i>Délégué du Préfet</i>	Marie-Claire GELU	Michel DÉSSERT
<i>Délégué du TGI</i>	Joël DELANOE	Pierre MENET
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS :		
<i>Conseiller municipal</i>	LAGRILLE Charly	
<i>Délégué du Préfet</i>	ALLARD Daniel	
<i>Délégué du TGI</i>	PORCHER Alain	
SAINT-SIGISMOND :		
<i>Conseiller municipal</i>	Fatiha KHALDI	
<i>Délégué du Préfet</i>	Patricia SOTTY	
<i>Délégué du TGI</i>	Odile NOYER	
SCEAUX-D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Carré Jean-François	
<i>Délégué du Préfet</i>	Edwige BOUILHOL	
<i>Délégué du TGI</i>		
SEGRE EN ANJOU BLEU :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHAUVEAU Olivier	
<i>Délégué du Préfet</i>	LEFORT Colette	THIERRY Gilbert
<i>Délégué du TGI</i>	PLANTIN Maurice	
THORIGNE-D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Carole RUAULT	LAHAYE Christelle
<i>Délégué du Préfet</i>	Isabelle DELAUNAY	LEZE Laurent
<i>Délégué du TGI</i>	Helène VIVIEN	FOURRIER Alain

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
VAL D'ERDRE-AUXENCE :		
<i>Conseiller municipal</i>	Mme Mireille POILANE	Mme Yvette GACHOT
<i>Délégué du Préfet</i>	Mme Claudine DELACOURT	Mr Alain CHAUVET
<i>Délégué du TGI</i>	Mr Bertrand THIERRY	Mme Marie-Laure GUILLAS



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Modification des réserves de chasse de l'ACCA
de La Breille les Pins

Arrêté SEEF-CHASSE 2019 n°1923

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 422-10 à L 422-92 et R 422-1 à R 422-92 ;

Vu l'arrêté préfectoral D1-68 n° 2060 du 31 juillet 1968 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de La Breille les Pins ;

Vu l'arrêté préfectoral D1-68 n° 2433 du 17 octobre 1968 portant agrément de l'association communale de chasse de La Breille les Pins et fixant les terrains soumis à l'action de ladite association ;

Vu l'arrêté SEFAER/CHASSE n° 2685 du 31 août 2010 portant modification des réserves de chasse de l'ACCA de La Breille les Pins ;

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Didier GERARD, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur donnant subdélégation de signature en matière administrative à Madame Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe et à certains agents de la direction départementale des territoires ;

Vu la demande formulée le 23 septembre 2019, et complétée le 2 décembre 2019, par Monsieur le Président de l'ACCA de La Breille les Pins tendant à obtenir la modification des réserves de chasse de l'ACCA susvisée ;

Considérant la nécessité de maintenir 10 % du territoire de chasse de l'ACCA de La Breille les Pins en réserve ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE:

Article 1^{er} : Le territoire des réserves de chasse de l'ACCA de La Breille les Pins est constitué des terrains désignés à l'annexe 1, d'une superficie totale de 208ha 46a 47ca.

Article 2 : La mise en réserve est prononcée pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : pour permettre le maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques, un plan de chasse peut y être exécuté. Les conditions de son exécution doivent être compatibles avec la préservation du gibier et de sa tranquillité. Cette exécution doit être autorisée chaque année par un arrêté préfectoral spécifique.

Article 4 : La destruction des animaux nuisibles et les captures de gibier à des fins scientifiques ou de repeuplement peuvent être autorisées par arrêté pris sur avis du directeur départemental des territoires et du président de la fédération départementale des chasseurs.

Article 5 : Les réserves sont signalées sur le terrain d'une façon apparente par les soins de l'association communale.

Article 6 : L'arrêté SEFAER/CHASSE n° 2685 du 31 août 2010 portant modification des réserves de chasse de l'ACCA de La Breille les Pins est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le président de l'ACCA de La Breille les Pins, le président de la fédération départementale des chasseurs, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 5 décembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Didier GIRARD

ANNEXE 1:

**RESERVES DE CHASSE
DE L'ACCA DE LA BREILLE LES PINS**

RESERVE n° 1 : Nord du Bourg, Route de Vernoil - LA TREMBLAYE : 172ha 45a 86ca

Section B:

Lieu-dit : LE CHAMP RIBOU

B	161	0,04.90
B	162	0,88.08
B	163	0,46.33
B	164	0,55.18
B	165	1,17.90
B	166	0,14.97
B	167	0,10.35
B	168	0,10.05
B	169	0,08.05
B	170	0,07.93
B	171	0,89.10
B	172	0,07.20
	Total	4,60.04

Section B:

Lieu-dit : LA TREMBLAYE

B	195	10,92.20
B	196	05,25.95
B	197	02,34.90
B	198	04,67.60
B	209	08,55.52
B	210	06,65.30
B	211	01,15.03
B	212	05,38.35
B	213	02,91.70
B	214	00,02.12
B	215	00,00.20
B	216	02,99.80
	Total	50,88.67

Section B:

Lieu-dit : LA COULEE

B	188	2,88.20
B	189	1,24.67
B	190	0,80.00
B	191	0,37.78
B	192	2,04.80
B	193	0,24.50
B	194	0,45.17
	Total	8,05.12

Section B:

Lieu-dit : LES BROSSAIS

B	272	1,14.60
B	273	1,25.53
B	274	0,42.75
B	275	0,24.60
B	276	0,27.70
B	277	0,41.30
B	278	0,43.30
B	279	0,92.00
B	280	0,95.10
	Total	6,06.88

Section B:
Lieu-dit : LA GRANDE PIECE
LANDES DE LA TREMBLAYE

B	498	0,68.36
B	499	0,87.82
B	501	1,23.15
B	502	0,19.12
B	503	0,67.03
B	504	0,23.61
B	505	4,14.68
B	506	4,43.81
B	513	1,54.83
B	515	4,84.63
B	516	5,42.80
B	518	1,66.47
B	521	3,39.23
B	1253	0,79.86
B	1254	0,80.47
B	1255	2,72.07
B	1256	2,62.77
B	1261	1,39.50
B	1262	1,39.51
B	1277	0,04.80
B	1280	3,17.70
B	1281	0,63.13
B	1283	0,39.45
B	1321	1,49.61
B	1322	1,49.82
B	1329	0,34.82
B	1330	0,58.38
B	1331	0,20.19
B	1332	0,19.84
B	1374	0,64.65
B	1375	2,48.72
B	1377	0,65.38
B	1378	0,10.27
B	1379	0,23.73
	Total	51,80.21

Section B:
Lieu-dit : ETANG A FAUGERON
LANDES DE LA TREMBLAYE

B	510	2, 27.27
B	512	3,44.25
B	531	1,74.84
B	530	6,18.34
B	532	1,36.37
B	511	0,78.78
B	533	1,43.90
B	534	1,41.07
B	535	1,31.01
B	536	1,30.53
B	537	0,66.14
B	538	0,66.10
B	539	0,99.95
B	540	1,97.60
B	541	0,97.14
B	542	2,11.90
B	576	2,79.52
B	577	3,82.85
B	578	1,93.89
B	526	4,38.20
B	527	5,32.52
B	1320	0,27.04
B	1319	0,27.25
B	529	3,58.48
	Total	51,04.94

RESERVE n° 2 : 16ha 82a 35ca

Section C:

Lieux-dits : LES FRECHES, PLANCHE DE BRAIN, LE BOIS SEME

C	990	0,51.80
C	991	0,00.87
C	992	0,20.60
C	993	0,68.73
C	994	1,02.87
C	1005	0,15.78
C	1007	0,19.96
C	1008	0,33.30
C	1009	0,56.10
C	1010	0,34.10
C	1012	1,49.50
C	1019	0,02.52
C	1020	0,02.32
C	1052	0,01.17
C	1071	0,02.64
C	1072	0,40.61
C	1075	0,05.48
C	1118	0,02.60
C	1119	0,07.20
C	1134	0,04.06
C	1135	0,67.24
C	1155	0,26.41
C	1156	7,53.99
C	1157	0,26.48
C	1158	1,86.02
	Total	16,82.35

RESERVE n° 3 : 19ha 18a 26ca

Section C:

Lieux-dits : LA GAGNERIE

C	956	0,73.17
C	962	0,76.80
C	965	0,47.10
C	966	0,36.80
C	967	2,22.10
C	968	0,18.61
C	969	0,36.30
C	970	1,15.27
C	971	1,32.80

C	972	1,25.50
C	974	2,77.70
C	1169	0,12.47
C	1172	1,65.47
C	1173	0,02.88
C	1176	0,44.69
C	1179	5,30.60
	Total	19,18.26



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE MAINE-ET-LOIRE

Direction

Arrêté n° DDCS/Direction-PB/2019-0055

Objet : Subdélégation de signature en matière administrative
de M. Philippe BRADFER
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire

ARRÊTÉ

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-086 du 11 juin 2019 portant délégation de signature en matière administrative à M. Philippe BRADFER, Directeur départemental de la cohésion sociale de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 : La délégation de signature est subdéléguée à Mme Fabienne LOGEROT-BOUGUELIANE, Directrice adjointe de la direction départementale de Maine-et-Loire pour les attributions en totalité mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté SG/MPCC n°2019-086 du 11 juin 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Philippe BRADFER et de Mme Fabienne LOGEROT-BOUGUELIANE, la délégation de signature sera subdéléguée à :

- Mme Sophie TSEGAYE, Inspectrice Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Mme Séverine D'OUINCE, Attachée Principale d'Administration de l'Etat,
- M. Jérôme NICOD, Attaché principal d'administration de l'État,
- Mme Fabienne ALLEMANDOU, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports,
- Mme Laurence LAUZIN, Attachée Principale d'Administration de l'État,
- Mme Laetitia GUILBAUD, Attachée d'Administration de l'État,
- Mme Clémence BOUVET, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Mme Audrey LAILHEUGUE, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports.

Article 2 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chef-fes de pôle, aux chef-fes d'unité sous l'autorité de leurs chef-fes de pôle, en ce qui concerne les domaines relevant de leurs attributions, sauf des courriers adressés à des élus.

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à :

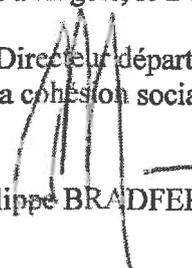
- Mme Sophie TSEGAYE, Inspectrice Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale, pour la notification d'attribution ou de refus de la carte mobilité inclusion – mention stationnement – délivrée aux personnes morales,
- Mme Marielle GANUCHAUD, Attachée d'Administration de l'Etat, pour assurer le fonctionnement du contingent préfectoral et le secrétariat de la commission interbailleurs,
- M. Benoît BESSE, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse, délégué départemental vie associative, à l'effet de signer tout courrier relatif à la mission de délégué départemental à la vie associative,
- Mme Nathalie PAPILLON, Technicienne Supérieure en Cheffe du Développement Durable, pour assurer le secrétariat et le fonctionnement de la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO),
- Mme Nathalie HÛ, Technicienne Supérieure en Cheffe du Développement Durable, pour assurer le secrétariat et le fonctionnement de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX),
- Mme Cécile GAZZO, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, pour assurer le secrétariat du Conseil de famille,
- Mme Catherine BODIN, Secrétaire Administrative, pour assurer le secrétariat et le fonctionnement de la commission de réforme et du comité médical,
- Mme Nelly CRESCENCE, Secrétaire Administrative, pour assurer le secrétariat et le fonctionnement de la commission de réforme et du comité médical.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° DDCS/Direction – PB/2019-0045 du 3 octobre 2019 relatif à la subdélégation de signature en matière administrative de M. Philippe BRADFER, Directeur départemental de la cohésion sociale de Maine-et-Loire est abrogé.

Article 5 : Le Directeur départemental de la cohésion sociale de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 2 décembre 2019

Le Directeur départemental
de la cohésion sociale de Maine-et-Loire


Philippe BRADFER



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE MAINE-ET-LOIRE

Direction

Arrêté n° DDCS/Direction-PB/2019-0056

Objet : Subdélégation de signature au titre de l'article 238
du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012
portant règlement général sur la comptabilité publique
de M. Philippe BRADFER, Directeur départemental
de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres
2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRÊTÉ

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-087 du 11 juin 2019 portant délégation de signature
de M. Philippe BRADFER, Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1: La délégation de signature conférée est subdéléguée à Mme Fabienne LOGEROT-BOUGUELIANE, Directrice adjointe de la direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire pour les attributions en totalité mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2019-087 du 11 juin 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Philippe BRADFER et de Mme Fabienne LOGEROT-BOUGUELIANE, la délégation de signature conférée sera subdéléguée à :

- Mme Séverine D'OUINCE, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses du budget opérationnel de programme 333, actions 1 et 2,
- M. Jérôme NICOD, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, pour l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme 177, 135,
- Mme Sophie TSEGAYE, Inspectrice Principale de l'Action Sanitaire et Sociale, pour l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme 303, 304, 177, 157, 104, 183.

Article 2 : Une délégation à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS Formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales sur l'ensemble des dossiers rattachés à l'unité opérationnelle (UO) DDCS de Maine-et-Loire, est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Séverine D'OUINCE, Attachée Principale d'Administration de l'Etat pour les budgets opérationnels de programme 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304, 333 actions 1 et 2,
- Mme Régine DUFRESNE, Secrétaire Administrative pour les budgets opérationnels de programme 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304, 333 actions 1 et 2.

Article 4 : Une délégation à l'effet de valider, dans l'application informatique CHORUS – DT, les transactions liées à l'exécution des dépenses relatives aux frais de déplacements des agents de la DDCS de Maine-et-Loire, est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Séverine D'OUINCE, Attachée Principale d'Administration de l'Etat,
- Mme Régine DUFRESNE, Secrétaire Administrative.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° DDCS/SG-SD/2019-0044 du 3 octobre 2019 relatif à la subdélégation de signature au titre de l'article 238 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique de M. Philippe BRADFER, Directeur départemental de la cohésion sociale de Maine-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat est abrogé.

Article 6 : Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 2 décembre 2019

Le Directeur départemental de la cohésion
sociale de Maine-et-Loire,


Philippe BRADFER

Arrêté n° ARS-PDL/DT49/PARCOURS/2019/70

**modifiant la composition nominative
du Conseil de Surveillance
du Centre Hospitalier de CHOLET (49)**

**Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret en date du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DT49/APT/2017/23 du directeur général de l'agence régionale de santé en date du 19 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cholet (49) ;

CONSIDERANT le mail du Centre Hospitalier de Cholet du 19 novembre 2019 informant de la nomination des nouveaux représentants de la CME au sein du conseil de surveillance dudit établissement de santé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1-II de l'arrêté n° ARS-PDL/DT49/APT/2017/23 susvisé est modifié comme suit :
« sont nommés en qualité de membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cholet au titre :

de représentants de la Commission Médicale d'Établissement :

- M. le Docteur LAM You Heng (en remplacement de M. le Docteur AUSSEUR Antoine)
- M. le Docteur RADE François (en remplacement de M. le Docteur PERRAUDIN Jean Yves)

ARTICLE 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R 6143-12 du Code de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région des Pays de la Loire.

ARTICLE 4 :

Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région des Pays de la Loire et au Recueil des actes administratifs du département de Maine et Loire.

Fait à Angers, le 5 décembre 2019

Le directeur général
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Jean-Jacques COIPLÉ

II - AUTRES



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Liste des autorisations de mise en œuvre, de modification et de renouvellement de systèmes de vidéoprotection délivrées après avis de la commission de vidéoprotection du 13 novembre 2019

n° arrêté	date arrêté	établissement	responsable	Commune
BCAB 2019- 790	22/11/19	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection - Géant casino la roseraie - rue de Létanduère à Angers	directeur	Angers
BCAB 2019- 792	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Laverie du Maine – rue du Grand Launay à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 795	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Appartcity – 59 rue de Rennes à Angers	directrice opérations et technique	Angers
BCAB 2019- 798	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Au Fumeur à la Une – tabac-presse - bd Joseph Bédier à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 799	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – MIN – Marché d'Intérêt Général – 12 avenue Jean Joxé à Angers	directeur	Angers
BCAB 2019- 802	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Selarl Nelly LE GALLOUDEC – 1 place Camille Claudel à Angers	gérante	Angers
BCAB 2019- 803	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Escape Games – 50 bd du Doyenné à Angers	président	Angers
BCAB 2019- 804	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – CARADOR 6 rue du Grand Launay à Angers	président	Angers
BCAB 2019- 805	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – A l'Ombre des Marques – 75 bis rue Plantagenêt à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 806	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Casernement gendarmerie – 33 rue du Nid de Pie à Angers	commandant de groupement	Angers
BCAB 2019- 840	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - - bar Pmu – Le Flash 35 rue Guillaume Lekeu à Angers	exploitant	Angers
BCAB 2019- 841	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - Buffet de la gare – Place de la gare à Angers	le directeur de site	Angers
BCAB 2019- 842	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – bijouterie LANDREAU – 14 rue d'Alsace à Angers	le responsable de l'établissement	Angers
BCAB 2019- 843	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection -Mac Donald's 62 bd Eugène Chaumin à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2019- 844	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - Le jardin des saveurs – 21 rue St Julien à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 845	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Le jardin des saveurs – 4 place Imbach à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 846	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Le jardin des saveurs – 75 avenue Montaigne à Angers	gérant	Angers
BCAB 2019- 847	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Le jardin des saveurs – 10 bd Foch à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2019- 848	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD Angers – place Lorraine à Angers	le directeur opérationnel	Angers
BCAB 2019- 850	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD, parking relais Verneau rue Renée à Angers	le directeur opérationnel	Angers

BCAB 2019- 851	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - IRIGO RD rames du tramway de la ligne A	le directeur opérationnel	Angers
BCAB 2019- 852	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD Angers – arrêts ligne A du Tramway	le directeur opérationnel	Angers
BCAB 2019- 853	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD Angers – parking relais roseaie bd Robert d'Arbrissel à Angers	le directeur opérationnel	Angers
BCAB 2019- 854	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD Angers – parking Boselli bd Boselli à Angers	le directeur opérationnel	Angers
BCAB 2019- 855	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - Institut de cancérologie de l'Ouest – 15 rue André Bocquel à Angers	directeur du plan et des travaux	Angers
BCAB 2019- 856	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – restaurant KFC – 108 avenue Montaigne à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2019- 857	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – La Poste Maine Anjou – 24 place des Justices à Angers	le responsable sûreté	Angers
BCAB 2019- 858	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – La Poste Maine Anjou – 97 bd St-Michel à Angers	le responsable sûreté	Angers
BCAB 2019- 793	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection- ARCA Chudeau Valoriser en recyclant – 2 rue Becquerel à Avrillé	gérant	Avrillé
BCAB 2019- 796	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – boulangerie-pâtisserie – 1 rue René Barthélémy à Avrillé	gérant	Avrillé
BCAB 2019- 849	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – IRIGO RD, parking relais ardennes av Pierre Mendès France à Avrillé	le directeur opérationnel	Avrillé
BCAB 2019- 818	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Garage Cousseau – 2 avenue Aliénor d'Aquitaine à Beaucouzé	gérant	Beaucouzé
BCAB 2019- 867	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – GAP France Sas, centre commercial l'Atoll, Beaucouzé	le manager prévention des pertes	Beaucouzé
BCAB 2019- 868	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Le jardin des saveurs – l'Atoll à Beaucouzé	le gérant	Beaucouzé
BCAB 2019- 825	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – XLABS Selarl – rue de la Pépinière à Beaupréau-en-Mauges	informaticien	Beaupréau-en-Mauges
BCAB 2019- 875	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Commune de Beaupréau-en-Mauges – 5 adresses	maire	Beaupréau-en-Mauges
BCAB 2019- 822	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – tabac-presse – 6 rue Principale – Brissac-Loire-Aubance – Coutures	gérante	Brissac-Loire-Aubance – Coutures
BCAB 2019- 821	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Le café des halles – 16 place des halles à Chalonnes-sur-Loire	gérant	Chalonnes-sur-Loire
BCAB 2019- 827	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Association Cinéma Le Club – 25 rue des Verelles à Chemillé-en-Anjou	présidente	Chemillé-en-Anjou
BCAB 2019- 876	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Commune de Chemillé-en-Anjou -	maire	Chemillé-en-Anjou
BCAB 2019- 828	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – bar-tabac Le relais de la bonne table – 11 rue des fontaines à Chemillé-en-Anjou -Chanzeaux	gérante	Chemillé-en-Anjou – Chanzeaux
BCAB 2019- 810	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Leclerc Cholet Sud – 134 rue de la Girardière à Cholet	directeur	Cholet
BCAB 2019- 811	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – La cravache d'or – 33 avenue Mocrat à Cholet	gérant	Cholet
BCAB 2019- 812	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Provertmat – CPM – 4 rue de l'Alberta à Cholet	gérant	Cholet

BCAB 2019- 813	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – camping Lac du Riboux – allée Léon Mandin à Cholet	directrice	Cholet
BCAB 2019- 814	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – IBIS Hôtel – av des Sables d'Olonne à Cholet	gérante	Cholet
BCAB 2019- 815	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – IBIS Styles Hôtel – 45 avenue d'Angers à Cholet	gérante	Cholet
BCAB 2019- 864	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - parking Fourier rue des Pâtenotriers à Saumur	le gérant	Cholet
BCAB 2019- 829	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – BRICOMAN – route de Cholet à Distré	directrice magasin	Distré
BCAB 2019- 877	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Commune de Doué-en-Anjou -	maire	Doué-en-Anjou
BCAB 2019- 834	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Librairie-Editions – 21 rue du commerce à Vern d'Anjou	président	Erdre-en-Anjou – Vern-d'Anjou
BCAB 2019- 871	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – La croix blanche – 5 bis place des Plantagenêts à Fontevraud l'Abbaye	le gérant	Fontevraud-l'Abbaye
BCAB 2019- 833	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Liondis – rue du Lionnais à Grez Neuville	responsable du site	Grez-Neuville
BCAB 2019- 837	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Société des Courses hippiques du Lion d'Angers – route de Thorigné d'Anjou au Lion d'Angers	responsable administratif	le Lion-d'Angers
BCAB 2019- 859	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection stade Daniel Rougé rue Daniel Rougé	maire	les Ponts-de-Cé
BCAB 2019- 836	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Crédit Agricole Mutuel, rue Chantelune aux Hauts-d'anjou -Champigné	responsable sécurité	Les-Hauts-d'Anjou – Champigné
BCAB 2019- 835	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Pharmacie Ma Campagne – route de Champigné aux Hauts-d'Anjou – Chateaufort-sur-Sarthe	pharmacien titulaire	Les-Hauts-d'Anjou – Chateaufort-sur-Sarthe
BCAB 2019- 819	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Crédit Mutuel Anjou - Repli – rue des Ormeaux à Mûrs Érigné	chargé de sécurité	Mûrs-Érigné
BCAB 2019- 831	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – La source bleue – station de lavage – 102 route de la ronde à Neuillé	gérant	Neuillé
BCAB 2019- 832	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Aéroclub de Pouancé – cours les Saulneries à Ombree d'Anjou -Pouancé	membre du conseil d'administration	Ombree-d'Anjou – Pouancé
BCAB 2019- 824	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Mairie déléguée - Orée d'Anjou-Bouzillé – 2 rue Mare à Margot	maire délégué	Orée-d'Anjou – Bouzillé
BCAB 2019- 797	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Boulangerie-pâtisserie – 2 route d'Angers à St Barthélémy d'Anjou	gérant	Saint-Barthélémy-d'Anjou
BCAB 2019- 839	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Garage du Hanipet – 3 rue Gandhi à St Barthélemy d'Anjou	gérant	Saint-Barthélémy-d'Anjou
BCAB 2019- 873	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection – SUPER U – 360 rue Haute des Banchais à St Barthélemy d'Anjou	PDG	Saint-Barthélémy-d'Anjou
BCAB 2019- 870	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection -la Poste Maine Anjou – 2 rue de Bretagne à St Léger Sous Cholet	le responsable sûreté	Saint-Léger-sous-Cholet
BCAB 2019- 869	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Appro Utilitaires 49 – 5 rte de Treillebois à St Melaine s/Aubance	le gérant	Saint-Melaine-sur-Aubance
BCAB 2019- 820	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – boulangerie Les pain de mon moulin – 1 avenue du Commerce à Sainte-Gemmes-sur-Loire	gérant	Sainte-Gemmes-sur-Loire
BCAB 2019- 809	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – SAS Standard – 51 bd Delattre de Tassigny à Angers	président	Saumur

BCAB 2019- 816	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – SPL Saumur Agglobus – 28 place de la gare de l'Etat à Saumur	directrice générale	Saumur
BCAB 2019- 817	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Centre Hospitalier de Saumur, rte de Fontevraud à Saumur	référente sécurité/sûreté	Saumur
BCAB 2019- 862	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Harrouet-Humeau Joaillier – 36 rue du Portail Louis à Saumur	le gérant	Saumur
BCAB 2019- 863	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection - parking centr'Halles 10 rue Dacier à Saumur	le PDG	Saumur
BCAB 2019- 865	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – BRICOMARCHE – bd des Demoiselles à Saumur	Responsable technique	Saumur
BCAB 2019- 866	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Le Longchamp – 4 place St Pierre à Cholet	Responsable technique	Saumur
BCAB 2019- 874	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection - SAS Saumur informatique – 27 rue du Portail Louis à Saumur	président	Saumur
BCAB 2019- 801	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Mairie de Segré-en-Anjou Bleu – Périmètres	maire	Segré-en-Anjou-Bleu
BCAB 2019- 878	18/12/19	Modification d'autorisation d'un système de vidéoprotection – SNC Aureflo – 5 place de la République à Segré-en-Anjou Bleu	gérant	Segré-en-Anjou-Bleu
BCAB 2019- 872	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Crédit Mutuel – 1 bd du Lieutenant Ledroit à Segré-en-Anjou Bleu – Noyant la Gravoyère	chargé de sécurité	Segré-en-Anjou-Bleu – Noyant-la-Gravoyère
BCAB 2019- 823	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – SDP Service Distribution Pièces – 15 rue Denis Papin à Sèvremoine – St Macaire-en-Mauges	gérant	Sèvremoine - Saint-Macaire-en-Mauges
BCAB 2019- 826	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – vente et réparation cycles et motoculture – 21 rue Denis Papin à Sèvremoine - St Macaire-en-Mauges	dirigeant	Sèvremoine – Saint-Macaire-en-Mauges
BCAB 2019- 794	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Pharmacie des Allumettes – 202 rue Jean Jaurès à Trélazé	gérante	Trélazé
BCAB 2019- 800	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – SB Car Garage – 85 rue Ferdinand Vest à Trélazé	gérant	Trélazé
BCAB 2019- 807	18/12/19	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Mairie de Trélazé – abords pl des tilleuls – lycée Ludovic Ménard à Trélazé	maire	Trélazé
BCAB 2019- 808	18/12/19	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Mairie de Trélazé – plaine de sport, av Pierre Mendès France à Trélazé	maire	Trélazé
BCAB 2019- 860	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – mairie de Trélazé – 75 rue des Fresnaies à Trélazé	maire	Trélazé
BCAB 2019- 861	18/12/19	Renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Multi-sites, ville de Trélazé	le maire	Trélazé
BCAB 2019- 830	18/12/19	Mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Pharmacie des deux clochers - place de l'église à Vernantes	gérante	Vernantes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la demande de PC n° 49099 19 C0093 déposée en mairie de Cholet le 7 juin 2019 ;
- VU** le recours exercé par l'association « CHOLET VITRINES », représentée par son président, M. Laurent THOMAS, enregistré le 8 aout 2019 sous le numéro 3986T01 ;
- VU** le recours exercé par le préfet du Maine-et-Loire, enregistré le 12 aout 2019 sous le numéro 3986T02 ,

dirigés contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial du Maine-et-Loire du 16 juillet 2019 concernant le projet, porté par la SCICV « CHOLET AF EXTENSION » d'extension de 10 864 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 22 996 m² pour atteindre une surface de vente totale de 33 860 m², par création de 10 cellules de plus de 300 m² et 2 cellules de plus de 1 000 m² de secteur 2 à Cholet ;

- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 6 novembre 2019 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 31 octobre 2019 ;

Après avoir entendu :

M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Laurent THOMAS, président de l'association « CHOLET VITRINES » et M. Luc MOREAU, chef de service adjoint, direction départementale des territoires du Maine-et-Loire ;

M. Gilles BOURDOULEIX, maire de Cholet, M. Olivier VINCENOT, gérant « CHOLET AF EXTENSION » et Me Marie-Anne RENAUX, avocate ;

M. Renaud RICHE, commissaire du Gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 7 novembre 2019 ;

- CONSIDÉRANT** que, selon l'article R. 752-32 du code de commerce : « ... à peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé ... » ;
- CONSIDÉRANT** que l'association « CHOLET VITRINES », auteur du recours 3986T01 n'a pas communiqué au pétitionnaire son recours déposé devant la Commission nationale ; que ce recours doit donc être déclaré irrecevable ;
- CONSIDÉRANT** que cependant, aux termes de l'article R752-36 du code de commerce, « la commission nationale entend toute personne qui en fait la demande écrite au secrétariat, en justifiant les motifs de son audition, au moins cinq jours avant la réunion » ; que l'association « CHOLET VITRINES » a présenté une demande afin d'apporter toutes précisions orales et fournir des informations sur la situation des commerçants du centre-ville de la commune d'implantation du projet ; que la Commission l'a par suite entendue à ce titre, sans que son recours ne soit pris en compte ni analysé ;
- CONSIDÉRANT** que la commune de Cholet est citée au rapport sur la revitalisation commerciale des centres villes de l'Inspection générale des finances et du CGEDD, de juillet 2016, comme commune ayant un taux de vacance commerciale supérieur à 15% ; qu'elle a bénéficié de subventions du FISAC par plusieurs décisions depuis l'année 2008 avec le financement d'opérations urbaines de revitalisation des halles du centre pour 197 876 euros et 9 336 euros sur la période 2012-2014 et, plus récemment, par une décision du 8 mars 2017 pour 28 134 euros destinés à des financements de fonctionnement ; que ces décisions ont été prises, notamment, à la vue des difficultés du commerce de centre-ville, analysées tant au rapport susvisé qu'au sein d'une étude menée par la CCI via son Observatoire du Commerce 2017 portant sur le département du Maine-et-Loire ; que le tissu commercial du centre-ville de Cholet peut donc être considéré comme étant en grande difficulté ;
- CONSIDÉRANT** que le projet qui consiste à renforcer un pôle d'attraction commercial de périphérie situé à 4,5 kilomètres du centre-ville, par la création de 12 cellules commerciales, contribuera à accentuer ce processus de dévitalisation urbaine et commerciale du centre de Cholet, ville par ailleurs retenue dans le cadre du plan national « Action Cœur de Ville » et dont la population a enregistré une baisse de 1,7% sur la période 2006/2016 ; qu'autoriser la réalisation de ce projet aurait donc pour conséquence de priver substantiellement de leurs effets ces diverses politiques publiques mises en œuvre localement pour rééquilibrer le tissu commercial de ce territoire ;
- CONSIDÉRANT** en tout état de cause que les éléments présentés par le pétitionnaire ne permettent pas d'établir quelle sera la contribution du projet à l'animation, à la préservation ou à la revitalisation du tissu commercial du centre-ville de Cholet ;
- CONSIDÉRANT** par ailleurs qu'en matière de flux routiers, les résultats mentionnés dans l'étude d'impact produite par le pétitionnaire font état d'un trafic moyen journalier de près de 10 000 véhicules dans les deux sens confondus sur l'avenue d'Angers, axe d'accès principal via deux giratoires dont 6,2 % de poids-lourds ; que cette étude précise que « l'extension du centre commercial Autre Faubourg s'accompagne d'une augmentation du trafic très limitée » d'environ 8,4% sur le giratoire B le plus impacté ; que cependant, selon les services de la direction départementale des territoires du Maine-et-Loire, ce chiffre est très sous-estimé comparé aux données fournies par le conseil départemental du Maine-et-Loire ; qu'en effet, celui-ci indique, qu'en 2017 sur cet axe, le trafic moyen journalier était de 22 773 véhicules dont 7,08 % de poids-lourds, soit plus du double en nombre de véhicules ; qu'ainsi à certaines périodes de la semaine et de l'année, des engorgements devraient apparaître du fait de la concentration des fonctions routières d'entrée de ville, de dessertes commerciales, artisanales sur les giratoires proches ce qui conduirait à terme à une saturation du trafic aux alentours du site du projet ; que les données affichées par le pétitionnaire apparaissent également peu compatibles avec les caractéristiques et les ambitions

d'un projet présenté comme visant à limiter l'évasion commerciale vers les communes d'Angers et de Nantes et qui accroît de près de 50 % la surface de vente d'un ensemble commercial existant, déjà de près de 23 000 m² ;

CONSIDÉRANT

que les quartiers d'habitation les plus proches sont situés à environ 850 mètres du projet, ce qui tend à limiter sa fréquentation par les modes de transport doux ; que l'usage de la voiture sera donc prépondérant pour l'accès à ce site ;

CONSIDÉRANT

que le projet s'implante sur un terrain non artificialisé avec un reste de structure bocagère et la présence de milieux humides abritant des reptiles, amphibiens et espèces d'oiseaux protégées ; que cet habitat écologique sera détruit par le projet qui, en outre, sera fortement consommateur d'espaces ;

CONSIDÉRANT

qu'ainsi le projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- déclare irrecevable le recours 3986 T01 ;
- admet le recours n° 3986T02 ;
- émet un avis défavorable au projet, porté par la SCICV « CHOLET AF EXTENSION », d'extension de 10 864 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 22 996 m² pour atteindre une surface de vente totale de 33 860 m², par création de 10 cellules de plus de 300 m² et 2 cellules de plus de 1 000 m² de secteur 2 à Cholet (Maine-et-Loire).

Vote favorable : 1
Votes défavorables : 7
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Jean GIRARDON

DECISION DE LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER LAYON-AUBANCE

Le Directeur du Centre Hospitalier Layon-Aubance,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles :

- L 6141-1 relatif à l'organisation générale des établissements publics de santé
- L 6143-7 relatif aux attributions de directeur d'un établissement public de santé
- D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi N° 216-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2019 de la Direction Générale du Centre National de Gestion nommant Directrice du Centre Hospitalier Layon Aubance à Terranjou, Madame Sophie GUINOISEAU à compter du 1^{er} novembre 2019.

Vu la décision en date du 13 octobre 2011 nommant Mme Christine LEGER en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date 1^{er} janvier 2013 nommant Mme Amandine GAINARD titulaire adjoint administratif, au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 10 juin 2013, nommant M. Yann LEBLONG en qualité de cadre de santé au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 22 juillet 2013 nommant Mme Claire RIPOCHE en qualité de cadre de santé et la décision du 1^{er} décembre 2018 nommant Mme Claire RIPOCHE en qualité de cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 22 juillet 2013 nommant Mme Isabelle GOUJON en qualité de cadre de santé au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 28 février 2015 nommant Mme Myriam BRETAUDEAU en qualité de cadre de santé au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 25 août 2015 nommant Mme Beatrice BODY en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 26 février 2016 nommant Mme Ludivine GUYET en

qualité de cadre socio-éducatif, coordinatrice de l'animation au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 2 avril 2018 nommant Mme Justine JAUNATRE titulaire adjoint administratif, au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 23 février 2017 nommant M. Christophe JEANNE en qualité d'ingénieur hospitalier au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu le recrutement en date du 18 novembre 2017 nommant Mme Marie BOUSSION en qualité de Responsable du pôle fonctions supports et relations extérieures au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 8 décembre 2017 promouvant Mme Catherine MENARD au grade d'adjoint des Classe normale au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu le recrutement en date du 24 septembre 2018 promouvant Mme Laurence DECARIS en qualité de Responsable du pôle qualité-gestion des risques performance et coordination des projets au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu le recrutement en date du 15 octobre 2018 de M. Mathieu BARBIER en qualité de Responsable des Ressources Humaines et affaires générales au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu le recrutement en date du 22 janvier 2019 nommant Mme Karine LE GALL en qualité de cadre de santé paramédical contractuel au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu la décision en date du 12 septembre 2019 nommant M. MARILLEAU Simon en qualité de cadre de santé au Centre Hospitalier Layon Aubance,

Vu l'organigramme du Centre Hospitalier Layon Aubance,

DECIDE

Article 1 : Délégation Générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GUINOISEAU , Directrice, une délégation permanente de signature est donnée à M. Mathieu BARBIER, Responsable des Ressources Humaines et affaires générales, à effet de signer au nom de la Directrice, tous actes, décisions, avis, notes de service, courriers internes et externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GUINOISEAU , Directrice et de M. Mathieu BARBIER, Responsable des Ressources Humaines et affaires générales, délégation permanente de signature est donnée à Mme Claire RIPOCHE, cadre supérieur de santé, à effet de signer au nom de la Directrice, tous actes, décisions, avis, notes de service, courriers internes et externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GUINOISEAU , Directrice, de M. Mathieu BARBIER, Responsable des Ressources Humaines et affaires générales, et de Mme Claire RIPOCHE, cadre supérieur de santé, délégation permanente de signature est donnée à Mme Béatrice BODY adjoint des cadres, responsable administrative et financière délégation permanente de signature est donnée à effet de signer au nom de la Directrice, tous actes, décisions, avis, notes de service, courriers internes et externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

Article 2 : Délégation particulière au pôle des Ressources Humaines et Affaires Générales

Au titre de ses missions aux Ressources Humaines, délégation permanente est donnée à M. Mathieu BARBIER, responsable des Ressources Humaines et des affaires générales pour signer en lieu et place de la Directrice tous les actes relatifs :

- A la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- A la gestion des effectifs : affectations et changements de service des personnels, gestion des agents contractuels, départ en retraite, décisions liées aux arrêts de travail, maladies, congés longue maladie ou de longue durée des personnels non médicaux, cessation de fonction,
- A l'organisation et la gestion du temps de travail, les autorisations d'absences et congés
- Au recrutement (contrat de travail) et aux décisions de mise en stage et de titularisation
- A la notation, l'évaluation et la gestion des carrières y compris arrêtés et décisions d'échelons et d'avancement de grade des personnels
- Aux élections : tout document relatif à l'organisation des élections professionnelles
- A la discipline (ensemble des éléments relatifs à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels non médicaux)
- La gestion de la paie : compris l'engagement, la liquidation et le mandatement de la paie ainsi que les éléments variables de paie, frais de mission et acomptes sur salaire
- Aux assignations des personnels nécessaires à la continuité du service public
- Au projet social
- A l'exercice du droit de grève et des droits syndicaux
- Aux risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail
- Aux missions et œuvres sociales
- Au développement professionnel continu et la formation continue (Décisions et conventions de formation, ordres de missions, état de remboursement ANFH, convention de stage) à l'exclusion des achats de formation
- Aux attestations ASSEDIC, Sécurité Sociale, CNRACL
- Aux documents relatifs aux accidents de travail

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu BARBIER, Responsable des Ressources Humaines et des affaires générales, délégation permanente est donnée Mme Christine LEGER Adjoint des Cadres et Mme Catherine MENARD, Adjoint des Cadres, pour signer en lieu et place de la Directrice tous les actes relatifs à :

- Tous documents relatifs aux accidents de travail
- Les ordres de mission non permanents et inférieurs à 48h
- Etat de remboursement ANFH
- Autorisation et convention de stage
- Documents relatifs à la gestion du temps de travail
- Correspondances de fin de mission
- Attestation ASSEDIC, Sécurité Sociale, CNRACL

Au titre de ses missions aux Affaires générales, délégation permanente est donnée à M. Mathieu BARBIER, Responsable des Ressources Humaines et des affaires générales pour signer en lieu et place de la Directrice toutes les correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction et particulièrement :

- Toutes correspondances relatives aux affaires juridiques et au traitement des contentieux,
- Toutes correspondances internes relatives au suivi, traitement et pilotage des dossiers de coopération et de contractualisation
- Les conventions de partenariat

Article 3 Délégation particulière au pôle Finances et Ressources Matérielles

Au titre de ses missions aux finances et ressources matérielles, délégation permanente est donnée à Madame Béatrice BODY adjoint des cadres,

responsable administrative et financière, pour signer en lieu et place de la Directrice, les correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction ainsi que tous les actes relatifs :

- Aux bons de commande et de réception
- Aux devis
- Aux mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services économiques et du service technique
- Aux correspondances concernant les usagers
- Aux documents concernant les procédures contentieuses
- Aux états de ressources des résidents hébergés au titre de l'aide sociale
- Au registre de suivi des corps et aux autorisations de transport de corps
- Aux bordereaux de mandat d'un montant maximum de 10 000 €HT
- Aux bordereaux de recettes (frais de séjour et recettes diverses)
- Les correspondances relatives aux contentieux de gestion

En cas d'empêchement de Madame Béatrice BODY, adjoint des cadres, responsable administrative et financière, délégation permanente est donnée à Madame Justine JAUNATRE, adjoint administratif, pour signer en lieu et place de la Directrice les actes suivants :

- Bons de commande d'approvisionnement d'un montant maximum de 1 200 €HT
- Bons de réception
- Les correspondances relatives aux contentieux de gestion

En cas d'empêchement de Madame Béatrice BODY, adjoint des cadres, responsable administrative et financière, et de Madame Justine JAUNATRE, adjoint administratif, délégation permanente est donnée à Madame Amandine GAINARD, adjoint administratif, pour signer en lieu et place de la Directrice les actes suivants :

- Bons de commande d'approvisionnement d'un montant maximum de 1 200 €HT
- Bons de réception

Article 4 Délégation particulière au pôle parcours de santé et offre de soins

Au titre de ses missions de coordination des activités de soins, délégation permanente est donnée à Mme Claire RIPOCHE, Cadre Supérieur de Santé, en charge de la coordination des soins pour signer en lieu et place de la Directrice, les correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction ainsi que tous les actes relatifs :

- Aux conventions et demandes de stage des personnels placés sous la responsabilité de la coordination des soins
- A la validation des trames et plannings de travail après avis favorable du Responsable des Ressources Humaines
- Au fonctionnement de la CSIRMT
- Aux protocoles d'hygiène et de sécurité des soins après avis de la CME
- A la mise en œuvre du programme d'investissement dédié aux soins après avis du Directoire et de la CME
- A l'homogénéisation des pratiques et à la pertinence des soins
- A la gestion des événements indésirables et des risques liés aux soins
- A l'animation
- La coordination de la COMAD (Commission d'Admission)
- Les ordres de mission relatifs à l'animation

Article 5 Délégation particulière à la gestion de l'animation

Au titre de ses missions de gestion de l'animation, délégation permanente est donnée à Madame Ludvine GUYET, cadre socio-éducatif, coordinatrice de la

gestion de l'animation pour signer en lieu et place de la Directrice, les correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction.

Article 6 Délégation particulière au pôle des fonctions support

Au titre de ses missions de coordination des fonctions supports, délégation permanente est donnée à Madame Marie BOUSSION, responsable du pôle des fonctions support, pour signer en lieu et place de la Directrice, les correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction ainsi que tous les actes relatifs :

- A la gestion des commandes et de réception
- A la validation des commandes
- A la validation des trames et plannings de travail
- A la coordination des activités restauration et blanchisserie sur les différents sites

Article 7 Délégation particulière à la gestion du système d'information

Au titre de ses missions de gestion du système d'information, délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe JEANNE, ingénieur, responsable du système d'information pour signer en lieu et place de la Directrice, les PV de réception.

Article 8 Délégation particulière à la garde administrative

Délégation permanente est donnée à :

- M. Mathieu BARBIER
- Mme Béatrice BODY
- Mme Marie BOUSSION
- Mme Myriam BRETAUDEAU
- Mme Laurence DECARIS
- Mme Isabelle GOUJON
- M. Yann LEBLONG
- Mme Karine LE GALL
- Mme Christine LEGER
- Mme Catherine MENARD
- M. Simon MARILLEAU
- Mme Claire RIPOCHE

Pour signer en lieu et place de la Directrice, durant les périodes de garde administrative :

- Tous les actes nécessaires à la gestion de la patientèle pour l'ensemble des sites y compris en matière d'Etat civil (déclaration de décès et transport de corps sans mise en bière)
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en bon fonctionnement des installations du Centre Hospitalier Layon-Aubance
- Tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur de budget
- Les réquisitions judiciaires, assignations et commissions rogatoires ainsi que tous les actes administratifs adressés à la Directrice
- Les assignations des personnels grévistes lorsqu'elles sont nécessaires à la continuité du service public et la sécurité des personnes accueillies
- Toute décision relative au pouvoir de police au sein du Centre

Hospitalier LAYON AUBANCE

- Toute décision relative à l'organisation des moyens de l'établissement en situation de crise

Article 9

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit en déposant un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 10

Les délégués sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 11

La présente décision sera affichée dans l'établissement, portée à la connaissance du Conseil de Surveillance. Elle sera également portée à la connaissance du Receveur et de Monsieur Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Maine-et-Loire.

Cette décision annule et remplace les décisions antérieures.

TERRANJOU le 04 novembre 2019

La Directrice,

Sophie GUINOISEAU





COUR D'APPEL D'ANGERS
PREMIERE PRESIDENCE
PARQUET GENERAL

Décision portant délégation conjointe de signature
aux secrétaires généraux de la cour d'appel sur le programme 166

Le premier président de la cour d'appel d'Angers

et

Le procureur général près la dite cour

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment les articles R312-69, R312-14, R312-16, D312-66 et R312-67 ;

Vu la précédente décision portant délégation de signature en date du 8 septembre 2016 ;

DECIDENT

Article 1 : délégation de signature est conjointement consentie à Monsieur Stéphane BENMIMOUNE, conseiller chargé des fonctions de secrétaire général à l'effet de procéder, conjointement avec le procureur général, le substitut général chargé des fonctions de secrétaire général ou le magistrat du parquet général désigné en application de l'article R312-16 susvisé, à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres II et III du programme 166 de l'unité opérationnelle de la cour d'appel d'Angers relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions, ainsi qu'à l'effet de signer tous rapports, décisions, circulaires, dépêches et correspondances y afférents.

Article 2 : délégation de signature est conjointement consentie à Monsieur Brice PARTOUCHE, substitut général chargé des fonctions de secrétaire général à l'effet de procéder, conjointement avec le premier président, le conseiller chargé des fonctions de secrétaire général ou le magistrat du siège désigné par le premier président en application de l'article R312-69 susvisé, à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres II et III du programme 166 de l'unité opérationnelle de la cour d'appel d'Angers relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions, ainsi qu'à l'effet de signer tous rapports, décisions, circulaires, dépêches et correspondances y afférents.

Article 3 : délégation de signature est conjointement consentie à Monsieur Stéphane BENMIMOUNE, conseiller chargé des fonctions de secrétaire général à l'effet de signer, conjointement avec le procureur général, le substitut général chargé des fonctions de secrétaire général ou le magistrat du parquet général désigné en application de l'article R312-16 susvisé, les avenants aux marchés publics répondants aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel et tous rapport, circulaires, dépêches et correspondances y afférents, à l'exclusion de la passation des marchés eux-mêmes.

Article 4 : délégation de signature est conjointement consentie à Monsieur Brice PARTOUCHE, substitut général chargé des fonctions de secrétaire général à l'effet de signer, conjointement avec le premier président, le conseiller chargé des fonctions de secrétaire général ou le magistrat du siège désigné par le premier président en application de l'article R312-69 susvisé, les avenants aux marchés publics répondants aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel et tous rapport, circulaires, dépêches et correspondances y afférents, à l'exclusion de la passation des marchés eux-mêmes.

Article 5 : la présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 8 septembre 2016.

Article 6 : le conseiller et le substitut général, secrétaires généraux de la cour d'appel, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, la directrice du greffe de la cour d'appel d'Angers, la directrice des services de greffe judiciaires chargée du budget d'intérêt commun du palais de justice d'Angers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui leur sera notifiée, dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine et au directeur régional des finances publiques de la région Pays de La Loire et du département de la Loire Atlantique, comptables assignataires, ainsi qu'au chef du pôle CHORUS de la cour d'appel de Caen, avant d'être publiée au recueil des actes administratifs des départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Fait à la cour d'appel d'Angers,
Le 5 décembre 2019

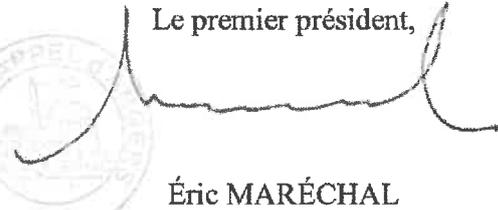
Le procureur général,



Brigitte LAMY



Le premier président,



Éric MARÉCHAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC LE QUAI - CDN**

SÉANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Objet : Budget 2019 – Décision modificative n°2

Référence : DEL-2019-13

Rapporteur : Monsieur Alain Fouquet, Président

EXPOSE :

Par délibération en date du 4 décembre 2018, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2019. Les dépenses, et les recettes de fonctionnement inscrites sur ce budget prévisionnel s'élèvent à 7 562 200 €, les dépenses et recettes d'investissement à 126 000 €.

Ce budget prévisionnel a connu une première modification lors du Conseil d'administration du 8 octobre 2019, pour un montant global additionnel de 319 000 €.

Je vous invite à examiner la décision modificative détaillée en annexe, résultat de l'ajustement de la programmation du Quai, et notamment de la seconde partie de l'année 2019 :

Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté 2018		
Inscriptions nouvelles	275 000.00 €	275 000.00 €
Opérations d'ordre		
TOTAL	275 000.00 €	275 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement reporté 2018	€	
Inscriptions nouvelles	11 400.00 €	11 400.00 €
TOTAL	11 400.00 €	11 400.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain Fouquet, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu le vote du budget primitif 2019 en date du 4 décembre 2018,
Vu le vote du BS en date du 12 mars 2019
Vu le vote de la DM1 en date du 8 octobre 2019

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : APPROUVE la décision modificative N°2 comme ci-dessus.

Le Président,
Alain FOUQUET.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Fouquet', with a long horizontal stroke extending to the right.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Objet : Approbation du budget primitif pour l'exercice 2020
Référence : DEL-2019-14

Rapporteur : Monsieur Alain Fouquet, Président

EXPOSE :

Le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN est présenté au Conseil d'Administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 de ses statuts, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitre, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes avant le 31 décembre de l'année N-1.

Nous rappelons que cette année 2020 est la première du mandat de Thomas Jolly nommé directeur du Quai en octobre dernier, à compter du 1^{er} janvier 2020. Le budget qui vous est présenté aujourd'hui ne prend en compte cette nomination et son projet que dans les limites de premiers échanges encore succincts.

Les prévisions budgétaires qui vous sont soumises, ont toutefois été élaborées en tenant compte d'une programmation culturelle et artistique établie de manière certaine jusqu'au 30 juin 2020 par l'actuelle direction. Il est à noter que cette programmation représente environ 54% de la marge d'activité de l'année, telle que nous pouvons l'estimer aujourd'hui. Ce partage a d'ores et déjà fait l'objet d'une information à la future direction, qui l'a approuvé.

Nous rappelons que les variations apparentes, et parfois importantes, entre le BP 2019 et le BP 2020 relèvent ainsi doublement du décalage de programmation : celle-ci s'effectue en saison de septembre à juin, tandis que le budget s'exprime en année civile. Aussi les écarts liés à l'activité s'expliquent-ils principalement *a priori* par l'ignorance au moment d'élaborer le budget de la nature de la programmation de l'automne. Cette façon de rendre compte d'un budget au plus près de ce que l'on en connaît au moment de son élaboration nous semble plus prudent que de s'appuyer sur des hypothèses arbitraires, surtout en cette période de transition.

Recettes d'exploitation

- Ressources propres :

Les recettes d'exploitation ont été évaluées à hauteur de 1 095 099 € pour l'exercice 2020. Les prévisions se fondent sur la programmation artistique élaborée jusqu'à la fin de la saison 2019/2020 et sur la base d'une projection moyenne du premier semestre de la saison 2020/2021. Pour mémoire, le budget primitif de l'année 2018 prévoyait des recettes d'exploitation à hauteur de 1 675 114 €, modifié en DM2 à 2 341 325 €. L'écart avec le budget prévisionnel 2019 est donc de 610 015 € de moins, qui relève principalement de l'absence quasi-complète de recettes de tournée et de coproduction/coréalisation au premier semestre de l'année 2020, et d'un niveau d'activité moindre du fait de l'arrivée du nouveau directeur sur une période de programmation décidée par l'ancienne direction.

Il y aura donc lieu, en fonction du déploiement du projet de Thomas Jolly pour le Quai sur la fin de l'année 2020, avec le début de la saison prochaine, de modifier ce montant à la hausse.

... / ...

- Subventions :

Nous rappelons que les montants de financements publics intègrent l'inscription des contributions statutaires et le versement de subventions. L'ajustement du financement au projet sous forme de subvention de la Région des Pays de la Loire laisse apparaître une réduction de 24 486 € par rapport au BP2019, mais un maintien des financements de la DM2 2019. Ce maintien global des financements 2019 était recommandé en DOB.

Les montants prévisionnels de ces financements publics TTC ont fait l'objet de l'inscription budgétaire suivante :

- à hauteur de 4 244 000 € pour la Ville, dont 3 200 000 € de contribution statutaire et 1 044 000 € de subvention pour complément de prix ;
- à hauteur de 1 346 755 € pour l'Etat (DRAC), dont 965 000 € de contribution statutaire, 322 755 € de subvention pour complément de prix, 15 000 € pour la classe de spécialité Théâtre du lycée Chevroliier et 44 000 € pour l'ensemble des Jumelages ;
- à hauteur de 191 000 € pour la Région des Pays de la Loire, dont 156 000 € de contribution statutaire et 35 000 € de subvention sur projet ;
- à hauteur de 15 000 € de subvention pour le Département du Maine-et-Loire.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation baissent dans les mêmes proportions que les recettes. C'est bien sûr les dépenses liées à l'activité qui connaissent cette réduction importante. Nous rappelons que la première partie de l'année 2020, seconde partie de la saison 2019/2020 programmée par la direction sortante, ne connaîtra pas de dépenses de production, contrairement aux années antérieures. La seconde partie de l'année 2020, première partie de la saison 2020/2021 programmée par la nouvelle direction n'est pas encore connue, et reste construite sur des moyennes très prudentes dans l'attente de la prise de fonction du prochain directeur. Aussi les éléments présentés en budget prévisionnel restent largement hypothétique.

Il est à noter la baisse conséquente de 10% environ sur les charges à caractères général. Celle-ci tient principalement à l'absence de production au premier semestre, et donc à la forte baisse de toutes les charges relatives à cette activité : absence de construction de décors, baisse importante des honoraires artistiques, baisse des charges de déplacement et de séjour.

Vous noterez par contre l'augmentation conséquente de charges d'ordre de marche : +15% pour l'énergie, suite à la hausse des tarifs de ce marché, +9% pour la maintenance des équipements du fait du vieillissement de ceux-ci ; nous soulignons que pour l'heure nous maintenons les coûts relatifs aux marchés de nettoyage et de sécurité.

Concernant les charges de personnel, les mêmes causes entraînent les mêmes effets : les dépenses de personnels techniques et artistiques intermittents baissent de manière importante (-67% pour les artistes, -10% environ pour la technique). La masse salariale des permanents évolue de manière forte par rapport au BP2019 (+8%), hausse qu'il faut toutefois relativiser par rapport au budget ajusté de 2019 (+2.79%). Cette variation s'explique par le fait que certains postes liés à l'activité, notamment dans les services de production et de communication, ont initialement été envisagés dans les dépenses d'activité, notamment intermittente, avant de se voir réaffectées en personnel en CDD, relevant néanmoins des salaires de l'équipe générale. Il est probable qu'avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, ces postes se trouvent attribués à de nouveaux collaborateurs, mais ne disparaissent pas. Aussi pour des raisons de précaution avons-nous jugé opportun de les inscrire au BP2020. A cette précaution, s'ajoutent l'augmentation automatique des rémunérations, ainsi qu'une provision pour les Négociations annuelles obligatoires auxquelles notre convention collective nous soumet.

Globalement les charges de personnels baissent donc de 7.30%.

Enfin les autres charges, notamment les droits d'auteur et les dotations aux amortissements ont été revues à la hausse dès le BP, puisqu'elles étaient notoirement sous-estimées lors des précédents BP.

... / ...
En tout état de cause, ce budget prévisionnel devrait connaître durant l'année 2020 un certain nombre d'ajustements dès lors que la prise de fonction du nouveau directeur aura eu lieu, ainsi que l'activité du 2nd semestre 2020 sera connue. Ces révisions donneront lieu à plusieurs décisions modificatives.

Dépenses d'investissement

Afin de répondre aux besoins de maintenance du bâtiment et de renouvellement des matériels, la Ville d'Angers proposera l'inscription d'une subvention de 40 000 euros sur ses crédits d'investissement dans le cadre du budget primitif 2020.

Les dépenses en investissement s'élèvent en budget prévisionnel à 127 000 euros pour l'année 2020. De la même manière que pour le budget d'exploitation, en fonction des besoins, ce budget pourra connaître une évolution durant l'année 2020, sanctionnée par différentes décisions modificatives.

Nous rappelons par ailleurs qu'hors subventionnement direct au Quai-CDN, la Ville d'Angers, propriétaire du bâtiment, engage chaque année au moins 150 000 € de dépenses en maintenance et renouvellement des équipements du Quai.

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 6 968 000€
- Le total de la section d'investissement s'élève à 127 000 €.

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain Fouquet, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

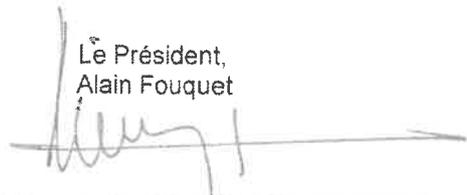
Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2020 ci-annexé, chapitre par chapitre.

Le Président,
Alain Fouquet



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Objet : Emploi du directeur : Approbation de son contrat de travail – Licences d'entrepreneur de spectacles – Délégations de signatures
Référence : DEL - 2019 - 15

Rapporteur : Monsieur Alain Fouquet, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 14, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment l'article 14,

EXPOSE :

Contrat de travail du directeur :

Par délibération du 8 octobre 2019, Monsieur Alain Fouquet, Président de l'EPCC Le Quai - CDN a nommé sur proposition du Conseil d'administration M. Thomas JOLLY, directeur de l'EPCC Le Quai - CDN pour une durée de quatre ans renouvelable.

Aussi, il convient d'approuver les modalités de son contrat de travail, présenté en annexe à la présente délibération :

Monsieur Thomas JOLLY est engagé pour assurer la fonction de Directeur de l'EPCC Le Quai - CDN. Il exerce ses fonctions en tenant compte de l'ensemble des attributions décrites dans l'article 14 des statuts de l'EPCC. Il a autorité dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités proposées au Quai quel que soit l'organisateur, y compris le CDN et le CNDC.

Son contrat à durée déterminée, conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, est susceptible de renouvellement par période de trois ans, conditionné ensuite à une décision du Conseil d'Administration qui notifie éventuellement son intention de renouveler l'engagement au plus tard au début du 6^{ème} mois précédent le terme de l'engagement.

Titulaire d'un contrat de droit public, il est soumis pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi 83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n°88-145 du 15 février 1988.

Le contrat de Monsieur Thomas JOLLY est réputé à temps plein, même si au regard de possibles cumul d'activité, des modalités d'ajustement de son temps de travail ainsi que de la rémunération y afférente donneront lieu à une décision du Conseil d'administration.

La rémunération mensuelle brute de Monsieur JOLLY, indiquée dans le projet de contrat de travail, est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale. Monsieur Thomas JOLLY bénéficiera de l'affiliation aux régimes de retraite complémentaire (AUDIENS), de retraite supplémentaire (CNP) et de prévoyance (AUDIENS) auxquels adhère l'EPCC, ainsi qu'au régime d'assurance chômage (Pôle Emploi).

Compte tenu de ses fonctions et de sa mission, Monsieur Thomas JOLLY aura un ordre de mission à caractère permanent, valable pour le monde entier.

Le remboursement des frais engagés par Monsieur Thomas JOLLY lors de ses déplacements imposés par l'exercice de ses fonctions seront remboursés aux frais réels, sur présentation des justificatifs.

Licences d'entrepreneur de spectacles :

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, le directeur de l'EPCC devra être titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles nécessaires.

Aussi, il est proposé que M. Thomas JOLLY en tant que directeur de l'EPCC Le Quai - CDN, soit désigné titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Délégation de signature du Conseil d'Administration au Directeur :

L'article 14 des statuts de l'EPCC stipule que le directeur peut passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration. Aussi, Il est proposé d'approuver les conditions suivantes, à savoir :

Conformément aux articles 12 et 14 des statuts, le Conseil d'Administration délègue au Directeur la responsabilité de la passation des contrats, conventions et transactions. Les engagements d'un montant supérieur aux seuils prévus par la réglementation européenne seront soumis sans le cadre du code des marchés publics à la recommandation de la commission d'appel d'offre.

Délégation d'ordonnancement :

Afin de ne pas retarder le fonctionnement administratif de l'EPCC, il est proposé que Monsieur Thomas JOLLY, ordonnateur de l'EPCC Le Quai - CDN, délègue à Monsieur Matthias POULIE, Administrateur-Directeur adjoint, la signature de tous documents (bons de commande, conventions, contrats de cession, marchés publics, bordereaux des mandats et des bordereaux des titres, contrats de travail) utiles à la bonne marche de l'établissement.

Composition commission d'appel d'offres :

Considérant que le Président de la Commission d'Appel d'offres reste le directeur de l'EPCC Le Quai - CDN, il est proposé que M. Thomas JOLLY soit désigné Président de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les modalités du contrat de travail de M. Thomas JOLLY,
- de désigner M. Thomas JOLLY, directeur, titulaire des licences d'entrepreneur 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie de spectacles pour l'EPCC Le Quai - CDN,
- d'autoriser les délégations de signature et d'ordonnancement proposées ci-dessus,
- de désigner M. Thomas JOLLY, directeur, Président de la commission d'appel d'offres.

Le Président
Alain FOUQUET



0064